

# Accessible Books Consortium

*Bringing books to  
persons with print disabilities*

## Guide pour la soumission d'un formulaire de demande de formation et d'assistance technique dans le cadre de l'ABC

### Introduction

Le présent document vise à donner des orientations aux organisations qui envisagent de soumettre à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) une demande d'assistance en matière de "renforcement des capacités" en ce qui concerne la production et la distribution de livres dans des formats accessibles aux aveugles, aux déficients visuels et aux personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés (ci-après dénommés "personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés"). Cette assistance est fournie dans le cadre des activités du Consortium pour des livres accessibles (ABC). L'ABC est un partenariat multipartite dirigé par l'OMPI qui comprend des organismes représentant les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, tels que l'Union mondiale des aveugles, les bibliothèques pour les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés et les organismes représentant les auteurs, les éditeurs et les organisations de gestion collective. Le Secrétariat de l'ABC, qui gère les activités du Consortium, est situé au siège de l'OMPI à Genève (Suisse).

L'ABC a pour objectif d'augmenter le nombre de livres dans des formats accessibles mis à la disposition des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. Aider les organisations dans les pays en développement et les pays les moins avancés à renforcer leurs capacités en matière de production et de distribution de tels livres constitue l'une de ses principales activités.

Le modèle ABC pour le renforcement des capacités comprend la formation, l'assistance technique et le financement pour la production de matériel pédagogique dans les langues nationales à l'intention des élèves du primaire et du secondaire et des étudiants ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. La durée des projets est généralement de 12 mois.

Les partenaires sélectionnés dans les pays en développement et les pays les moins avancés pour les projets de renforcement des capacités dans le cadre de l'ABC sont encouragés à promouvoir la collaboration entre toutes les parties prenantes concernées, y compris les organismes gouvernementaux et les éditeurs commerciaux, afin de mieux faire connaître la production de matériels sur des supports accessibles. De cette manière, l'ABC cherche à assurer la viabilité de la production de livres accessibles dans les pays où des projets ont été mis en œuvre.

De plus amples renseignements sur l'ABC peuvent être obtenus à l'adresse [www.accessiblebooksconsortium.org/portal/fr/](http://www.accessiblebooksconsortium.org/portal/fr/)

Veillez noter que l'OMPI n'est pas en mesure de fournir un financement pour toutes les demandes reçues. Dès lors, le Secrétariat de l'ABC procédera à l'examen, à l'évaluation et à la présélection des demandes soumises avant de prendre une décision définitive concernant le financement.

Afin de pouvoir traiter toutes les demandes de manière équitable et efficace pour toutes les parties concernées, nous demandons aux organisations souhaitant présenter une demande d'étudier la "procédure en cinq étapes" définie ci-après.

## **“Procédure en cinq étapes” concernant les activités de l’ABC en matière de renforcement des capacités**

### **Étape n° 1 – Critères à remplir par les organisations présentant une demande**

L'OMPI souhaite recevoir des demandes relatives à des projets de renforcement des capacités émanant d'organisations (ou de partenariats entre organisations) établies dans des pays en développement ou des pays de la catégorie des moins avancés. L'équilibre géographique sera pris en considération lors de l'évaluation des demandes.

Veillez vous assurer que votre organisation et ses partenaires remplissent les critères énoncés ci-après. Dans une proposition de partenariat, nous demandons qu'une organisation joue le rôle de responsable du projet en tant que principal gestionnaire et interlocuteur du Secrétariat de l'ABC.

Pour remplir ces critères, l'organisation (et ses partenaires proposés, le cas échéant) doit

- a) être située dans un pays en développement ou un pays de la catégorie des moins avancés;
- b) représenter ou servir les intérêts des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés;
- c) avoir une certaine expérience de la production de livres en format accessible ou avoir une base prometteuse en la matière;
- d) démontrer comment l'organisation collaborera avec d'autres parties prenantes dans le pays, telles que les éditeurs, le(s) service(s) chargés de l'enseignement, l'office de la propriété intellectuelle ou le bureau du droit d'auteur, pour mettre en œuvre les objectifs du Traité de Marrakech, s'employant ainsi à assurer la viabilité des activités de production de livres accessibles dans un proche avenir; et
- e) être en mesure de respecter les obligations contractuelles et les échéances.

### **Étape n° 2 – Remplir le formulaire de demande ABC**

Si vous remplissez les critères requis et souhaitez que votre demande soit prise en considération aux fins des activités de formation et d'assistance technique dans le cadre de l'ABC, veuillez remplir le "Formulaire de demande ABC" ci-joint et l'envoyer à l'adresse [Accessible.Books@wipo.int](mailto:Accessible.Books@wipo.int) d'ici le 31 décembre 2019.

Le secrétariat de l'ABC examinera les demandes d'aide d'un montant compris entre 20 000 et 50 000 dollars É.-U. pour une période de 12 mois.

Veillez donner des précisions sur les activités qu'il est proposé de financer dans la section D du formulaire de demande, y compris une ventilation des coûts. Les activités pour lesquelles un financement peut être accordé sont, notamment :

- a) la production de livres dans des formats accessibles. Veuillez préciser le nombre de livres, les langues et les types de livres que vous envisagez de produire sur une période de 12 mois. La préférence sera donnée au matériel pédagogique et aux manuels scolaires. Veuillez fournir une estimation du nombre d'employés nécessaires pour produire le nombre proposé de livres et indiquer leur rémunération mensuelle estimative. Veuillez noter que l'OMPI ne peut pas financer

v

l'achat d'ordinateurs ou de matériel informatique pour faciliter la production de livres accessibles;

- b) le coût de location d'un lieu approprié équipé d'ordinateurs, de projecteurs, etc. pour que les formateurs d'ABC puissent dispenser une formation sur les techniques les plus récentes de production de livres dans un environnement adapté et accessible. Veuillez préciser le nombre de personnes qui auront besoin d'une formation. Veuillez noter qu'ABC couvrira les coûts réels de la formation pour la production de livres accessibles. En d'autres termes, vous n'avez pas besoin d'inclure un budget pour la rémunération du ou des formateurs experts chargés de la formation et de l'assistance technique;
- c) les dispositifs de lecture destinés aux élèves ayant des difficultés de lecture des textes imprimés dans les écoles ou les bibliothèques pour aveugles. Veuillez préciser le nombre et le type de dispositifs de lecture, ainsi que le coût par dispositif;
- d) la formation des utilisateurs à l'utilisation des dispositifs de lecture. Veuillez préciser le nombre d'utilisateurs à former et sur quels dispositifs de lecture. Veuillez procéder à une estimation du coût d'un formateur, de la location d'un lieu approprié et des autres coûts connexes, le cas échéant;
- e) un séminaire de sensibilisation sur le Traité de Marrakech, le cas échéant, et le "droit de lire" des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. Ces séminaires pourraient cibler les parties prenantes concernées dans le pays, telles que les représentants des éditeurs, des bibliothèques, du ou des services chargés de l'enseignement et de l'office de la propriété intellectuelle ou du bureau du droit d'auteur. Veuillez indiquer le coût de la location d'un lieu approprié et, le cas échéant, les autres coûts connexes.

### Étape n° 3 – Évaluation

Les demandes seront évaluées par le Secrétariat de l'ABC. Si elle est présélectionnée, l'organisation (et ses partenaires) sera invitée à passer à la quatrième étape de la procédure dans le cadre de laquelle elle sera invitée à fournir des informations supplémentaires.

### Étape n° 4 – Élaboration du projet

Une fois qu'une organisation est présélectionnée, le secrétariat de l'ABC l'aidera à établir un programme de travail détaillé pour le projet et un budget global afin de s'assurer que les enseignements tirés d'autres projets et les pratiques recommandées à l'échelle internationale ont été pris en considération. Des consultations approfondies pourront notamment être menées entre le Secrétariat de l'ABC et l'organisation (et ses partenaires).

### Étape n° 5 – Signature du contrat avec l'OMPI

Dès qu'un projet est sélectionné en vue de bénéficier d'un financement, un contrat est signé entre l'OMPI et l'organisation. C'est seulement à ce stade que le projet devient actif et peut démarrer. Veuillez noter que les fonds ne sont versés qu'après confirmation que les résultats définis dans le contrat ont été atteints.